

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2014-063 du 14 Mars 2014

L'an deux mil quatorze, le quatorze mars à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes O. CONSTANT – J. STORET – M. LACMENT – Ch. LECTEZ -

MM. A. CHAUSSOY - J. MAHIEU – H. TABARY – Y. MARECHAL – M. BECQUES – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – Cl. AUDEGOND – S. NACRY – J. LAUDE – J.N. MENAGE – V. GRANDIN – X. LEROUX – D. TABARY – H. COPIN – G. TRANNIN – J.P. POUTRAIN - J. DESCAMPS – D. BEDU – M. DELAUTRE – Ch. HEMAR – I. LESAGE

M. J. MAHIEU, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE,
M. H. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF,
M. J. LAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. A. THILLET,
M. D. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par Mme M.-Cl. BOUTTEMY,
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET,
M. D. BEDU, absent et excusé, a été suppléé par M. R. RICHARD,

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. B. DENNE
M. Cl. AUDEGOND, absent et excusé, a donné pouvoir à M. P. COLLE,
M. Ch. HEMAR, absent et excusé, a donné pouvoir M. J.J. COTTEL,

Objet : **Contrat de téléphonie**
 Société ORANGE BUSINESS SERVICES

La séance ouverte, Monsieur le Président précise au Conseil de Communauté que la fusion des territoires entraîne la nécessité de centraliser le standard de la collectivité sur les locaux de la Commune de BAPAUME et de revoir, de ce fait, l'ensemble du contrat de téléphonie.

Monsieur le Président donne lecture de la proposition présentée par la Société ORANGE qui vise à mettre en œuvre un contrat de location sur un profil de standard dans le cadre d'un contrat BUSINESS VPN et d'un contrat BUSINESS TALK IP CENTEX pour les communications.

Monsieur le Président donne lecture des conditions particulières de ce contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver le contrat proposé par la Société ORANGE dans le cadre de la mise en place d'un nouveau standard téléphonique,
- d'approuver les contrats proposés par la Société ORANGE dans le cadre d'un contrat BUSINESS V.P.N. et d'un BUSINESS TALK IP CENTEX,
- d'approuver les montants de location présentés,
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre des différents budgets de la collectivité,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ces contrats.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 14 Mars 2014 et transmission en Préfecture le 14 Mars 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 14 Mars 2014 et transmission
en Préfecture le 14 Mars 2014

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.



Le Président,



Jean-Paul DELEVOYE.

